

Division des Ressources Humaines (DRH)

Chef de division : Christophe TAULU

Gestion des enseignants du 1er degré public

Affaire suivie par : Sylvie PAYET

Tél : 05 53 02 84 69

Mél : Sylvie-Danielle.payet@ac-bordeaux.fr

20 rue Alfred de Musset

CS 10 013

24 054 Périgueux cedex

Périgueux, le 12 janvier 2026

L'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Dordogne

à

Mesdames et messieurs les enseignants
du premier degré public

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Postes à profil et à exigences particulières dans le cadre du mouvement départemental 2026

Dans le cas d'une vacance de poste, les candidatures aux postes ci-dessous donnent lieu à un entretien devant une commission qui s'assure, au-delà de la qualification nécessaire, des compétences requises pour ce poste.

■ LISTE DES POSTES

Postes relevant de l'école inclusive (E. I.) :

- conseiller pédagogique E. I.
- coordonnateur d'internat en Enseignement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)
- enseignant éducateur en internat EREA
- coordinateur pédagogique en Établissement Médico-Social (EMS)
- coordonnateur et enseignant en Unité Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)
- référent départemental « Autisme »
- évaluateur-coordonateur Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- secrétaire de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré
- coordinateur des enseignants référents
- enseignant référent
- enseignant et responsable unité locale d'enseignement en milieu pénitentiaire
- enseignant en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) second degré (collège ou lycée)
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients auditifs
- enseignant spécialisé dans la scolarisation des élèves déficients visuels
- enseignant spécialisé dans les troubles des fonctions motrices et maladie invalidante
- enseignant spécialisé en hôpital de jour
- enseignant coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Autres postes :

- directeur d'école bénéficiant au moins d'une demi-décharge d'enseignement
- conseiller pédagogique
- maître-formateur (mission annuelle)
- enseignant en classe bilingue français-anglais
- enseignant en classe bilingue français-occitan
- enseignant ressource au Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)
- enseignant en UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés) et enseignant itinérant
- enseignant missionné « Politique de la ville »
- enseignant missionné USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) - (¼ de décharge)
- enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP (Réseau d'Éducation Prioritaire)
- coordonnateur REP
- enseignant 100% de réussite scolaire

■ CALENDRIER

La campagne de recrutement se déroulera en 3 temps selon le calendrier ci-dessous :

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 1 <i>Agrément enseignement en classe dédoublée</i>	Mardi 13 janvier 2026	Du mardi 13 au lundi 19 janvier 2026 (17h00)	Du lundi 26 au mercredi 28 janvier 2026	Lundi 2 février 2026
Vague 2	Mercredi 4 février 2026	Du mardi 4 au mardi 17 février 2026 (17h00)	Du lundi 23 au vendredi 27 février 2026	Vendredi 6 mars 2026
Vague 3 <i>Postes libérés ou non pourvus lors de la vague 2</i>	A déterminer	A déterminer	A déterminer	A déterminer

Ces dates sont susceptibles de changer.

■ MODALITES DE RECRUTEMENT (communes aux 3 phases)

► Publication :

La liste des postes vacants et les fiches de poste seront consultables sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Dordogne, Rubrique « Espace professionnel » / « Premier degré public » / « mobilité ».

► Candidature :

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV **exclusivement par courriel** à
<24.mvt1d@ac-bordeaux.fr>

► Communication :

Publication

Les enseignants seront informés de la publication de la liste des postes offerts via I-PROF.
Les écoles et circonscriptions seront également destinataires de cette information.

Commission d'entretien

Les candidats convoqués devant une commission d'entretien seront avertis par mail via la messagerie académique.

Résultats

Les candidats retenus seront contactés par téléphone.
Les candidats ayant reçu un avis défavorable en seront informés par mail via la messagerie académique.

■ AFFECTATION

La décision d'affectation sur ces postes sera prononcée par madame l'IA-DASEN à partir des propositions émises par les différentes commissions de recrutement.

Les nominations sont prononcées selon le classement issu des entretiens, hors barème.

Cas particulier :

Postes « enseignant chargé d'une classe dédoublée (GS ou CP ou CE1) en REP » :

Les candidats souhaitant être nommés sur ces postes devront **impérativement** participer au mouvement intra départemental.

L'avis émis à l'issue de la commission déterminera la modalité d'affectation sur le poste comme suit :

- avis favorable : nomination à titre définitif
- avis réservé : nomination à titre provisoire.

Nb : L'agrément (avis favorable) obtenu à l'issue des entretiens organisés lors des campagnes de recrutement antérieures reste valide pour le mouvement départemental 2026.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Nathalie MALABRE